EURISP FRANCE

BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE

TARIF VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE MISE À LA TERRE, DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES DÉCHARGES ATMOSPHÉRIQUES, INSTALLATIONS PRÉSENTANT UN RISQUE D'EXPLOSION

Vérifications périodiques des installations électriques

Code du travail (art. R4226-14 et s.), arrêté du 26 décembre 2011 ; ERP art. EL19 ; IGH art. GH4.

Prestation	Tarif HT (euro)	TVA 20 % (euro)	Tarif TTC (euro)
Local unique / petite installation (tableau unique, <50 circuits)	220,00	44,00	264,00
Installation tertiaire standard (bureaux, commerce, petit ERP)	380,00	76,00	456,00
Installation industrielle / multi-tableaux	650,00	130,00	780,00
Site complexe / multi-bâtiments, ERP grande capacité, IGH	Au temps passé (voir tarif horaire)		

Appui technique DRE / CONSUEL (rôle de vérificateur)

Rapports « résumé de conclusion » DRE 152A/153A/154A/155/156/157, annexe DRE 162, DRE 148 (IRVE). Tarif distinct du coût de l'attestation CONSUEL elle-même, facturée séparément par le CONSUEL.

Prestation	Tarif HT (euro)	TVA 20 % (euro)	Tarif TTC (euro)
Logement individuel (DRE 154A + annexe 162)	200,00	40,00	240,00
Local tertiaire / ERP (DRE 152A / 153A)	420,00	84,00	504,00
Borne IRVE — par point de charge (DRE 148)	120,00	24,00	144,00

Vérifications générales périodiques (VGP) — appareils de levage et engins

Code du travail (art. R. 4323-23 à R. 4323-27), arrêté du 1er mars 2004.

Prestation	Tarif HT (euro)	TVA 20 % (euro)	Tarif TTC (euro)
Accessoire de levage (élingue, manille, crochet, palonnier, pince) — à l'unité	65,00	13,00	78,00
Chariot élévateur / gerbeur / transpalette électrique	110,00	22,00	132,00
Palan, treuil, potence	100,00	20,00	120,00
Pont roulant, portique	140,00	28,00	168,00
Hayon élévateur, table élévatrice	95,00	19,00	114,00
Nacelle élévatrice (PEMP) catégorie 1-2	130,00	26,00	156,00
Nacelle élévatrice (PEMP) catégorie 3 / grande hauteur	135,00	27,00	162,00
Grue auxiliaire de chargement	120,00	24,00	144,00
Grue de chantier / grue mobile	210,00	42,00	252,00
Grue araignée	425,00	85,00	510,00
Supplément mise / remise en service	50,00	10,00	60,00
Examen d'adéquation / appareil non listé	Au temps passé (tarif horaire)		

Forfaits VGP — parc de levage sur un même site

Forfaits par intervention, applicables aux appareils et accessoires listés ci-dessus, hors grues de chantier, grues mobiles et grues araignées (tarif unitaire).

Prestation	Tarif HT (euro)	TVA 20 % (euro)	Tarif TTC (euro)
Forfait 1 — jusqu'à 3 appareils et 10 accessoires	390,00	78,00	468,00
Forfait 2 — jusqu'à 6 appareils et 20 accessoires	690,00	138,00	828,00
Forfait 3 — jusqu'à 10 appareils et 30 accessoires	1 050,00	210,00	1 260,00
Appareil supplémentaire au-delà du forfait	90,00	18,00	108,00
Accessoire supplémentaire au-delà du forfait	10,00	2,00	12,00
Parc supérieur à 10 appareils	Sur devis		
Abonnement annuel — 2 vérifications semestrielles au même forfait	Remise de 10 %		

EURISP France

21, avenue Saint-Fiacre, 78100 Saint-Germain-en-Laye
e-mail: controle@eurispfrance.com
Numéro TVA: FR01108191727

Tarif horaire technicien / ingénieur

Prestation	Tarif HT (euro)	TVA 20 % (euro)	Tarif TTC (euro)
Technicien vérificateur (par heure, minimum 2 heures)	130,00	26,00	156,00
Ingénieur / RT-RTS (par heure, minimum 2 heures)	175,00	35,00	210,00

Remboursement des frais de déplacement

Nature du frais	Tarif (euro)
Indemnité kilométrique (véhicule personnel)	0,50 / km
Repas en déplacement	21,40
Grand déplacement — logement + petit-déjeuner (Paris/92/93/94)	76,60
Grand déplacement — logement + petit-déjeuner (autres départements)	56,80
Déplacement VGP levage — Île-de-France (forfait par intervention)	20,00
Déplacement VGP levage — hors Île-de-France	50,00 à 180,00 (sur devis)

Vérifications extraordinaires

En cas de vérification extraordinaire, application du même tarif que la vérification périodique correspondante. Pour les installations complexes ne correspondant à aucune catégorie ci-dessus, facturation au temps passé (tarif horaire technicien/ingénieur).